

Inauguration des travaux d'aménagement de la traverse  
du bourg

Manzac-sur-Vern, le samedi 07 décembre 2013

Allocution de M. Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne

Je suis très heureux d'être présent aujourd'hui à Manzac sur Vern à l'occasion de l'inauguration des travaux d'aménagement de la traverse de votre bourg.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, d'avoir bien voulu m'associer à cette chaleureuse manifestation qui me permet de découvrir le nouveau cadre très agréable de votre commune.

Votre collectivité est traversée par une route départementale et c'est autour de cet axe que la vie de votre commune s'organise. Votre décision d'aménager ce centre bourg répondait à deux objectifs :

- le premier, en raison de la circulation, était d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes,
- le second était d'embellir le bourg.

Cette décision était donc nécessaire et c'est pour cela que l'Etat vous a accompagné dans cette réalisation, aux côtés du Conseil général.

Une inauguration constitue pour moi un moment privilégié de rencontre. Elle permet de constater concrètement que des réalisations en prise directe avec les attentes de nos concitoyens se développent dans notre département.

Il faut le dire, et je le constate chaque jour, les choses avancent en Dordogne, surtout dans les petites communes, où l'on pense que par manque de moyens les projets risquent parfois de ne pas aboutir. Tous les projets qui se réalisent témoignent de la vitalité de nos territoires et de l'esprit d'entreprise qui anime les élus du département.

Les nombreux travaux de ce type dans notre département s'inscrivent dans une politique d'aménagement qui dynamise les petites communes et met en valeur le cachet des centre-bourgs.

C'est très important pour un département touristique comme le nôtre d'avoir cette cohérence générale (le tourisme représente 22% de notre économie).

La préservation du cadre de vie permet aussi de répondre aux besoins quotidiens de nos concitoyens et de s'engager en faveur de l'égalité des territoires.

C'est le sens du programme en faveur des territoires ruraux annoncé par le Premier Ministre, lors du 96<sup>ème</sup> Congrès des Maires.

Je cite ainsi le dispositif de contrats de bourg qui permettra à l'Etat en 2014 d'aider les plus petites collectivités à monter leurs projets et de mobiliser les crédits nécessaires à leur réalisation.

Je pense aussi à l'association des maires dans la négociation du prochain contrat de plan Etat-Région. Le Premier Ministre souhaite que tous les échelons, de la commune à la région, puissent s'impliquer dans la définition des priorités pour la période 2014-2020 : c'est la condition de la solidarité territoriale.

Je rappelle enfin cette possibilité importante pour les communes d'accéder à l'enveloppe de 20 milliards d'euros mise en place par la Caisse des dépôts et consignations pour leurs investissements de long terme, avec cette décision de suppression de l'obligation de cofinancement pour les projets inférieurs à 1 million d'euros (à noter qu'il s'agit de prêts de 20 à 40 ans à un taux de 2,25%).

Toutes ces mesures vont dans le sens d'un accompagnement renforcé de ce pivot de la vie en collectivité qu'est la commune, malgré les contraintes budgétaires qui s'imposent à nous tous.

Je vous félicite, M. le Maire, de vous être engagé sans attendre dans cette dynamique, avec la volonté de faire de nos territoires de proximité les premiers acteurs de l'action publique, dans un cadre intercommunal rénové et plus ambitieux.

Soyez assuré de mon attention et de mon engagement à vos côtés à chaque fois que vous en aurez besoin.